

Abonnez-vous !

Bulletin à compléter



Nombre de personnes (abonnés)

Concert du Nouvel An - Dimanche 19/01	12 €	x	=
Benjamin Tranié - vendredi 24/01	15 €	x	=
Le petit garçon qui avait mangé ... - jeudi 13/02	10 €	x	=
Le tour du théâtre en 80 mn - mardi 18/02	10 €	x	=
Big Band du Conservatoire ... - samedi 22/02	10 €	x	=
Please Stand Up - vendredi 06/03	15 €	x	=
Mémoires d'Esclaves - G.Amoros - mardi 10/03	10 €	x	=
Fanfarai Big Band - jeudi 19/03	12 €	x	=
Didier Céré - vendredi 20/03	12 €	x	=
L'odyssée de Yuna - samedi 21/03 (14h)	10 €	x	=
Robin & The Woods - samedi 21/03 (16h)	10 €	x	=
We are 4 - samedi 21/03 (21h)	19 €	x	=
Vincent Peirani - dimanche 22/03	19 €	x	=
Match d'improvisation Prof. - dimanche 5/04	15 €	x	=
Antigone jeudi 16/04	10 €	x	=
Boléro - samedi 16/05	19 €	x	=
Le Lotus Noir - vendredi 29/05	10 €	x	=

TOTAL :

(Chèque à l'ordre de la Régie Animations-spectacles)

CHOISISSEZ 3 SPECTACLES AU MOINS ET BÉNÉFICIEZ DU TARIF ABONNÉS

Au-delà de 5 spectacles achetés, une séance de votre choix vous est offerte dans la limite du nombre de places offertes par spectacle disponible (sauf tarif A et proposés par les Triporteurs)

Spectacle offert * : Date :

(* concerne les abonnés ayant acheté au moins 5 spectacles sauf catégorie A et proposés par les Triporteurs)

2ème choix ** : Date :

(** en cas de dépassement du quota de places offertes)

Abonnez-vous !

LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT :

- bénéficier du tarif «Abonné» sur l'ensemble de cette programmation
- recevoir à domicile des informations sur les spectacles

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :@.....

Le :

Signature :

Les abonnements se font :

- soit à la billetterie du Service Culturel
(pas d'abonnement les soirs de spectacles)
- soit par courrier, en adressant ce bulletin d'abonnement accompagné du règlement par chèque à l'ordre de «Régie Animations Spectacles» à l'adresse suivante :

SERVICE CULTUREL 1, Place d'Armes - 64300 ORTHEZ
(remise des billets lors de votre venue au Théâtre).

Je souhaite recevoir une information gratuite et régulière par voie postale ou courrier électronique. Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS, MERCI DE COCHER LA CASE CI-CONTRE

Bulletin à compléter

